



LANDI Oberheintal
Oberlötterstrasse 87
9450 Altstätten
Tel. 071 757 50 70

Garantieschein

KAFFEEMASCHINE PIXIE RED

Artikelnummer: 62410
Preis: 109.00

Garantie 60 Monate, bis 09.07.2025

Bon: 48019 09.07.2020 10:00
Kasse: 2016302 Shop: 20169

Unter der Abnutzung fallen beispielsweise: Akkus, Reifen, Schläuche, Kerzen, Brennschläuche usw. (Liste nicht abschliessend).
Es liegt in der Verantwortung des Käufers, sein Fahrzeug regelmäßig zu warten und zu pflegen. Die Garantie beschränkt sich auf die Benutzung des Fahrzeugs im privaten Bereich. Wird das Fahrzeug ausserhalb des privaten Bereichs verwendet, wird die Garantie ausgeschlossen. Zur Reparatur dürfen ausschliesslich Originalteile verwendet werden.
Die Garantie beschränkt sich auf die fachmännische Instandhaltung des Fahrzeuges. Weitergehende Garantiesprüche wie Veränderung (Rückgängigmachen des Kaufvertrages aufgrund von Mängeln der Kaufsache) und Minderung werden ausgeschlossen.

Conditions générales de vente (CGV)

1. Garantie

Dans la mesure autorisée par la loi, la garantie pour les défauts selon les art. 197 ss CO sera exclue. Pendant la durée de la garantie, la LANDI s'engage à réparer gratuitement aux défauts du produit, via réparation ou remplacement. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la rétrocession (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues. La garantie peut être exercée uniquement auprès du magasin LANDI moyennant présentation de la confirmation de commande ou du bulletin de garantie et du produit défectueux. Le retour de l'objet n'est pas possible.

Le produit est examiné en tous les cas par la LANDI, qui peut au choix remédier au défaut (réparation), fournir un autre produit à titre de décharge ou rembourser le prix de vente contre remise du produit. L'acheteur ne dispose pas du droit de choisir une de ces possibilités; ce choix revient exclusivement à la LANDI.

La garantie commence le jour de la livraison ou de la prise de possession d'un produit et s'achève conformément à la date imprimée sur le justificatif d'achat au terme de 5 ans, sauf pour les produits pour lesquels une garantie d'une durée différente est explicitement indiquée. Il s'agit de l'occurrence des articles suivants:

- Scooter 3 ans ou 20 000 km
- Batteries de charge 1 an
- Batteries de démarrage 3 ans
- Appareils électroniques divers 3 ans
- Garantie pousse 6 mois

Les détails concernant les droits de garantie accordés pour ces articles sont exposés aux chapitres 2.1, 2.2 et 2.3 des présentes CGV. L'acheteur s'engage à signaler le défaut au magasin LANDI dans les 8 jours suivant sa constatation, sous peine de péremption du droit de garantie.

Si un produit est remplacé par un nouveau produit dans le contexte de la garantie, le nouveau délai de garantie repart de zéro. L'exercice du droit de garantie couvre tous les défauts de fabrication et les défauts matériels, mais en aucun cas les dommages causés par un usage inapproprié (fausse manoeuvre), ni les dommages causés par l'acheteur ou des tiers, ou l'intervention de personnes non-qualifiées.

Sont exclues de la garantie les pièces soumises à usure (comme les batteries, les ampoules, etc.) et les pièces modifiées par l'acheteur ou endommagées suite à une fausse manipulation (mauvais branchement) ou au manque d'entretien.

→ Les appareils ayant subi des manipulations ne sont pas réparés et ne sont plus couverts par le droit de garantie.
→ En cas d'exécution du droit de garantie, l'acheteur supporte les frais entrainés par l'analyse du défaut.
→ Durant la réparation, la LANDI n'est pas tenue de fournir un appareil de remplacement.
→ Le droit de garantie ne peut être exercé que sur présentation d'un justificatif d'achat valable.

1.1 Garantie pousse pour végétaux ligneux / buissonnants

Pour les articles de pépinière, plantes, arbres, végétaux ligneux et palmiers vendus avec la garantie pousse de LANDI, la LANDI s'engage à rembourser durant 6 mois à partir de la date d'achat (justificatif d'achat) la valeur des plantes qui n'ont pas poussé. Le droit de garantie ne peut être exercé que si la plantation et les soins de plein air (journés sur marchandise en bac à fleurs) ont été effectués correctement. Il n'y a pas de garantie pour les dommages occasionnés par les intempéries, le gel, les ravageurs et les mesures culturales erronées.

1.2 Garantie pour les appareils électroniques et les batteries de démarrage

La LANDI offre une garantie de trois ans sur les appareils électroniques et les batteries de démarrage.

1.3 Garantie pour les vélos à assistance électrique

LANDI répond vis-à-vis de l'acheteur pour les défauts de la chose achetée durant 5 ans à partir de la date du justificatif d'achat. Les conséquences de l'usure normale ou d'une utilisation incorrecte de laquelle la LANDI n'est pas responsable ne sont pas des défauts. Sont par exemple soumis à l'usure les batteries, les pneus, les chaînes à ailerons, les plaquettes de frein, etc. (liste non exhaustive).

L'acheteur est responsable de l'entretien et de la maintenance régulière de son vélo. La garantie est limitée à l'usage privé du vélo. Le droit de garantie s'étend en cas de réparation non-conforme, d'entretien insuffisant ou de transformation du vélo. Seules des pièces originales peuvent être utilisées pour les réparations.

La garantie est limitée à la remise en état professionnelle du véhicule. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la rétrocession (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.